

# CAP Electricien

## Objectifs

Le titulaire du Certificat D'aptitude Professionnelle Electricien intervient dans les secteurs d'activités du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures. Les fondamentaux du métier d'électricien sont transversaux à tous les secteurs d'activités.

Ce CAP aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électricien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations. A l'issue de cette formation, vous serez capable d'installer, mettre en service, entretenir et réparer des ouvrages électriques et des réseaux de communication...

## Entreprises d'accueil

Entreprise de type artisanale ou industrielle (service maintenance).

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir effectué une première année de CAP Electricien en formation scolaire ou apprentissage, être âgé de 15 à 29 ans ou en situation de handicap, avoir signé un contrat d'apprentissage ou à défaut sous statut stagiaire de la formation professionnelle, motivation à exercer le métier visé.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
500 255 24	30328

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

## Durée de la formation

420 heures (sur 1 an).

## Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA  
1 semaine en entreprise.

## Coordonnées de l'UFA



## UFA CECAM

395 Chemin de Beauregard  
74490 SAINT-JEOIRE  
04 50 35 80 80  
secret.cec74@wanadoo.fr  
www.lyceecec74.com

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français / Histoire-Géographie
	Mathématiques / Sciences
	Anglais
	EPS
Matières professionnelles	Atelier Electricité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation électrique et installation de câbles</li> <li>• Mise en service</li> <li>• Maintenance</li> <li>• Habilitation électrique</li> <li>• Lire et décoder un plan ou un schéma</li> <li>• Lois électrotechniques</li> <li>• Techniques de câblage</li> <li>• Formation aux Économies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment</li> </ul>
	Prévention Santé Environnement

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>EP1 : Réalisation d'une installation</b> dont Prévention Santé Environnement	7	CCF	Ecrit et Pratique
<b>EP2 : Mise en service d'une installation</b>	4	CCF	Pratique
<b>EP3 : Maintenance d'une installation</b>	2	CCF	Pratique
<b>EG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique</b>	3	Ponctuel	Ecrit
<b>EG2 : Mathématiques et sciences physiques et chimiques</b>	2	CCF	Ecrit
<b>EG3 : Éducation physique et sportive</b>	1	CCF	Ecrit

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- CAP Monteur en installations thermiques.
- MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile.
- MC Maintenance en équipement thermique individuel.
- MC Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques.
- MC Sécurité civile et d'entreprise.
- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés.
- Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.
- Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques.
- BP Électricien.
- BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air.
- BP Métiers de la piscine.
- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire...

### Débouchés professionnels :

- Électromécanicien.
- Électricien installateur.
- Électricien du bâtiment.
- Electrotechnicien.
- Monteur câbleur.
- Agent d'encadrement en électricité.
- Chef de chantier en installations électriques...

## Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 8 033 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous intégrez une classe en 1<sup>ère</sup> Bac Pro en apprentissage, après une 2<sup>nde</sup> professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : la rémunération sera équivalente à une 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 <sup>ère</sup> année	2020 - 2021	01/09/2020	30/06/2020

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Accès transports en commun voir sur le site [www.proximiti.fr](http://www.proximiti.fr).
- Gare TGV Ter : arriver en gare d'Annemasse et prendre le bus de la SAT à la gare routière qui se trouve à la sortie de la gare SNCF.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Tous les cours sont disponibles, sur internet, via une application smartphone, une forte demande des professionnels, un atelier de 350m<sup>2</sup> dédié à l'électricité.

### • Restauration

Cantine / self sur place

### • Hébergement

Internat sur place

## Matériel / Équipement

- Toutes les salles de cours sont équipées de vidéo projection.
- Une salle est dédiée aux révisions des apprentis.
- Atelier électricité (zone montage, installation).

## Coordonnées de l'UFA



LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ

### UFA CECAM

395 Chemin de Beauregard  
74490 SAINT-JEOIRE  
04 50 35 80 80  
[secret.cec74@wanadoo.fr](mailto:secret.cec74@wanadoo.fr)  
[www.lyceececam.fr](http://www.lyceececam.fr)

### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
[contact@akteap.cneap.fr](mailto:contact@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026